

# Estimation forfaitaire des dégâts locatifs Récapitulatif

Fait le 14/09/2018

<b>Mise à jour des PU :</b>	Indice ABEX de départ en	2017	775
Date du PV :	Dernier indice ABEX en	2018	775
14 septembre 2018	<b>Taux de TVA à choisir :</b>	<b>choisir la TVA !!!!</b>	
<b>Immeuble sis à :</b>	Commune :		
	Rue, n° :		
<b>Propriétaire :</b>	Nom :		
	Adresse : Commune :		
	Rue, n° :		
	Courriel :		
<b>Locataire sortant :</b>	Nom :		
	Sa nouvelle adresse : Commune :		
	Rue, n° :		
	Courriel :		
<b>Expert mandaté</b>	Nom :		
	Commune :		
	Rue, n° :		
	Courriel :		
<b>Relevé des index :</b>	n° EAN eau :		
	n° EAN gaz :		
	n° EAN électricité :		
- Mazout :	- électricité : Index 1 :		
- Gaz :	Bi-horaire Index 2 :		
- Bois ou pellets :	Tri-horaire Index 3 :		
- Eau :	Exclusif nuit Index 4 :		
Début du bail :			
Fin du bail :			
Durée équivalente :	0 mois ou 0 années		

## Renseignements en plus :

- Les entretiens :**
- 0 = fait, 1 ou + = à faire
- chauffage, ramonage
  - cheminées en général
  - fosse septique
  - dégraisseur
  - mini station d'épuration
  - égouts en général en m

## Relevé des clés :

- clé manquante extérieure
- clé manquante intérieure
- clé de boîte aux lettres

Relevé des éventuels dégâts locatifs			
Classement par type de travaux ou d'entreprise, HTVA			
1	Plafonds & murs		0,00 €
2	Sols		0,00 €
3	Menuiseries		0,00 €
4	Mobilier de cuisine et SdB		0,00 €
5	Sanitaire & chauffage		0,00 €
6	Électricité		0,00 €
7	Égouttage & Toitures		0,00 €
8	Peintures		0,00 €
9	Nettoyage		0,00 €
<b>Total HTVA sans déplacements</b> → → →			0,00 €
10 Déplacements			
<b>Total des dégâts locatifs</b>			0,00 €
Choisir un taux de TVA !			0%
<b>TOTAL TVAC</b>			<b>0,00 €</b>
Chômage	mois	loyer	somme
locatif en mois			0,00 €
<b>Total des dégâts et du chômage locatifs</b>			<b>0,00 €</b>
Montant de la caution		suffisant, à rembourser	<b>0,00 €</b>

Pour toute erreur, manquement ou bug, merci de le signaler à [jeanglaude@skynet.be](mailto:jeanglaude@skynet.be)  
Le montant des dégâts locatifs sera inscrit en même temps sur le PV manuscrit d'état des lieux de sortie signé par les parties. Si le locataire n'est pas d'accord, cela sera mentionné « tout droit sauf » dans le PV avant les signatures des parties.

L'éditeur veille à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager sa responsabilité. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un système de récupération ou transféré électroniquement, mécaniquement, au moyen de photocopies ou sous toute autre forme, sans l'autorisation préalable écrite de l'éditeur.

**Editeur responsable** SNCP-NEMS

<https://www.snpc-nems.be/>

Bd del'empereur, 24, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/512 31 96

Fax : 02/512 62 87

[office@snpc-nems.be](mailto:office@snpc-nems.be)

Imprimé en Belgique

© 2018, tous droits réservés

ISBN :



L'expert mandaté	
Le propriétaire	Le locataire sortant